



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION EN NORMANDIE

Les bilans pédagogiques et financiers de 2021



■ Sommaire

3	Édito
5	Avant-propos
6	Contexte réglementaire
6	Définitions
7	I. Les Organismes de Formation en Normandie
7	1) Nombre d'organismes de formation déclarés en Normandie par département
7	2) Localisation des organismes de formation en Normandie
8	3) Typologie des prestataires de formation 3-1) Les organismes de formation par typologie 3-2) Les organismes de formation par typologie et département
9	4) Ancienneté des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2021 4-1) Ancienneté par typologie des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2021 4-2) Ancienneté moyenne par typologie des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2021
10	II. Le bilan financier des organismes de formation en 2021 en Normandie
10	1) Produits réalisés au titre de la formation professionnelle continue (en euros) par statut juridique
10	2) Nombres d'organismes répartis par tranche de produits
11	3) Produits réalisés au titre de la formation professionnelle continue par département
11	4) Produits (fonds) réalisés au titre de la formation professionnelle continue et leurs origines
12	5) Produits (fonds) en provenance des pouvoirs publics : 136 977 683 €
12	6) Produits (fonds) en provenance des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle : 383 738 518 €
13	III. Le bilan pédagogique des organismes de formation
13	1) Les stagiaires de la formation professionnelle continue
14	2) Nombre de stagiaires accueillis et évolution
15	3) Nombre d'heures stagiaires
16	4) Répartition d'heures stagiaires par typologie des stagiaires
17	5) Durée moyenne des formations (en heures)
18	6) Nombre de stagiaires et d'heures stagiaires par spécialité de formation (triées en nombre décroissant d'heures stagiaires)

■ Édito

L'ambition d'une société des compétences portée par l'Etat s'appuie sur un accès facilité à la formation professionnelle tout au long de la vie, élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels et de promotion des actifs. L'offre de formation proposée aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux salariés pour développer leurs compétences, s'est amplifiée suite aux importants investissements financiers réalisés par l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux.

Ainsi, les dispositifs phares ont été déployés massivement sur les territoires de la Normandie au bénéfice de tous les actifs normands :

Le succès que constitue le **compte personnel de formation** (CPF), a permis une véritable démocratisation de l'accès à la formation.

Le développement de l'**apprentissage**, fortement soutenu par le plan gouvernemental « un jeune, une solution », a, quant à lui, été une des réponses apportées aux entreprises sur les métiers en tension. Un nouveau cap a été fixé au niveau national, avec l'objectif d'atteindre 1 million d'apprentis d'ici à la fin du quinquennat.

Concernant la formation des demandeurs d'emploi, l'Etat a décidé de poursuivre son engagement aux côtés de la Région Normandie sur les années 2024/2027 dans le cadre du **plan régional d'investissement dans les compétences**. En effet, au titre des années 2019/2023, l'Etat a apporté une contribution exceptionnelle de 459 millions d'€ qui complète l'engagement socle du Conseil Régional de Normandie, pour un total de plus d'un milliard d'euros sur 5 ans dédiés à la formation des plus vulnérables sur les territoires normands (jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés).

Concernant la **formation des salariés**, un soutien financier important de l'Etat a été apporté aux entreprises via le FNE Formation.

Enfin, le nouveau système de validation des acquis de l'expérience (VAE) qui se met progressivement en place suite à la loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, a pour objectif de multiplier par 3 le nombre de bénéficiaires de ce dispositif qui consiste à transformer l'expérience professionnelle en diplôme.

Si les services de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie s'investissent fortement dans le déploiement de ces dispositifs de formation professionnelle au bénéfice des actifs normands, ils se mobilisent aussi sur le contrôle des organismes de formation. En effet, la régulation du marché de la formation professionnelle, eu égard à l'importance des sommes mobilisées, est un enjeu majeur pour assurer la qualité de l'offre de formation proposée.

Michèle LAILLER BEAULIEU
Directrice Régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

■ Avant-propos

Tout organisme de formation réalisant des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle a notamment pour obligation de déclarer un bilan pédagogique et financier (BPF), document retraçant son activité du dernier exercice comptable clos, auprès du Service Régional de Contrôle (SRC) de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). Ce bilan doit être réalisé avant le 30 avril de chaque année en se connectant sur <http://mesdemarches.emploi.gouv.fr/> pour effectuer la télédéclaration. Celui-ci est établi quel que soit le statut juridique (établissement public, SA, SARL, travailleur indépendant, association....).

Les tableaux présentés dans cette étude, et les analyses qui en découlent sont basés sur les éléments les plus récents, déclarés dans les BPF transmis en 2022 sur l'activité 2021 par les dispensateurs de formation **déclarés** en Normandie auprès du Préfet de région.

Cette déclaration d'activité est réalisée auprès de la DREETS (service SRC) compétente en raison, soit du lieu du principal établissement, soit du lieu où est assurée sa direction effective, soit du lieu de son siège social. Pour s'enregistrer en qualité d'organisme de formation, la structure doit transmettre sa demande en télédéclaration via l'application « mon activité formation ».

Par exemple, l'AFPA ne dispose plus de siège régional enregistré en Normandie mais est déclaré sur une échelle nationale en Ile de France. Les données relatives à leur activité dans chaque région sont compilées en Ile de France.

Inversement, les données des organismes de formation déclarés en Normandie ayant des établissements secondaires hors de notre région, sont comprises dans l'étude, quand bien même ceux-ci ne sont pas situés dans notre région.

Précision : Les organismes ayant déclaré un chiffre d'affaires nul ou n'en n'ayant pas encore déclaré, ne sont pas comptabilisés dans cette étude.

■ Contexte réglementaire

La formation professionnelle est un marché ouvert à toute personne physique ou morale, publique ou privée, et soumise au cadre suivant :

◆ **Obligation de déclaration d'activité de prestataire de formation professionnelle** (L 6351-1 du Code du Travail) auprès du Préfet de Région (DREETS – SRC) comportant des pièces justificatives obligatoires.

◆ La déclaration d'activité devient caduque lorsque le bilan pédagogique et financier ne fait apparaître aucune activité de formation,

ou lorsque ce bilan n'a pas été adressé à la DREETS. Dans ce cas, les organismes ne peuvent plus organiser d'actions de formation et doivent introduire une nouvelle demande s'ils souhaitent reprendre cette activité.

◆ **Obligations applicables aux organismes de formation**, définies par le Code du Travail (partie 6) dont le SRC de la DREETS veille au respect.

L'Etat reste le garant de la bonne utilisation des fonds publics et des fonds mutualisés dédiés à la formation professionnelle.

■ Définitions

Déclaration d'activité : Toute personne qui souhaite réaliser des prestations de formation professionnelle doit procéder, sous peine de sanctions, à une déclaration d'activité dans les 3 mois qui suivent sa première convention ou son premier contrat de formation. Cette obligation permet d'identifier l'ensemble des prestataires de formation intervenant en France et de disposer d'informations sur leur activité. Cet enregistrement n'est pas un agrément de l'Etat ; il permet seulement d'exercer sur le territoire et de figurer sur la liste publique des organismes de formation.

Chiffre d'affaires : Somme des montants des ventes de prestations de service ou de produits réalisées par une entité au cours d'un exercice comptable clos (sur une année). Ces chiffres ne reprennent que l'activité de formation professionnelle quand bien même l'entité aurait d'autres activités.

Stagiaire : Il peut suivre plusieurs formations, il serait alors comptabilisé plusieurs fois. Stagiaire = bénéficiaire d'une formation.

Les structures du secteur parapublic ont des missions de service public et leur politique de recrutement se rapproche de celles des entreprises privées. Leurs statuts et leurs salariés diffèrent : certains relèvent du droit privé tandis que d'autres sont des agents publics.

Ex. pour les données des BPF : CCI/chambres des métiers/chambres d'agriculture.

OPCO : Opérateurs de compétences au nombre de 11 depuis la loi du 05 septembre 2018.

FAF : Fonds d'assurances formation de non salariés.

Autres stagiaires : Jeunes non-inscrits comme demandeurs d'emploi, de travailleurs non-salariés, de bénévoles, de détenus, d'agents publics ou non de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière ou d'un établissement public administratif ou de stagiaires de clients étrangers formés à l'étranger.

Organismes gestionnaires des fonds de la formation : Opérateurs de compétences (OPCO) – Caisse des dépôts et Consignations (CDC pour le CPF) – Fonds d'assurance formation concernant les travailleurs non-salariés (FAF) – Commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI).

Précisions sur les termes utilisés concernant la provenance des produits :

◆ **Les produits provenant de contrats conclus avec d'autres OF (y compris CFA)** concernent les sous-traitants d'un autre organisme de formation qui réalisent des prestations de formation pour le compte de celui-ci.

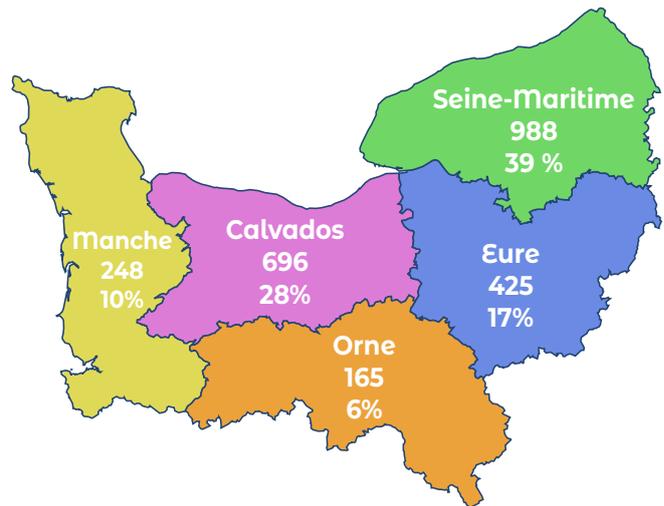
◆ **Les « autres produits » :** produits résultant de formation facturée à des entreprises étrangères et se déroulant à l'étranger – produits résultant de la vente d'outils pédagogiques pouvant être directement utilisés dans le cadre de la formation professionnelle par les acheteurs – produits rattachables à l'activité de prestataire de formation professionnelle tels que les frais de restauration, d'hébergement, et de transport qui ont fait l'objet d'une facturation

I. Les Organismes de Formation en Normandie

Le nombre de prestataires de formation ayant eu une activité en 2021 déclarés en Normandie est de 2 522 organismes pour un flux financier de plus de 743 millions d'euros (M€).

1) Nombre d'organismes de formation déclarés en Normandie par département

Les départements de la Seine-Maritime et du Calvados représentent les deux tiers des organismes de formation en Normandie (respectivement 39,2 % et 27,6 %). Deux organismes sur cinq déclarés en Normandie sont localisés en Seine-Maritime. L'Orne est le département contenant le moins d'organismes (6,5 %) derrière la Manche (9,8 %).

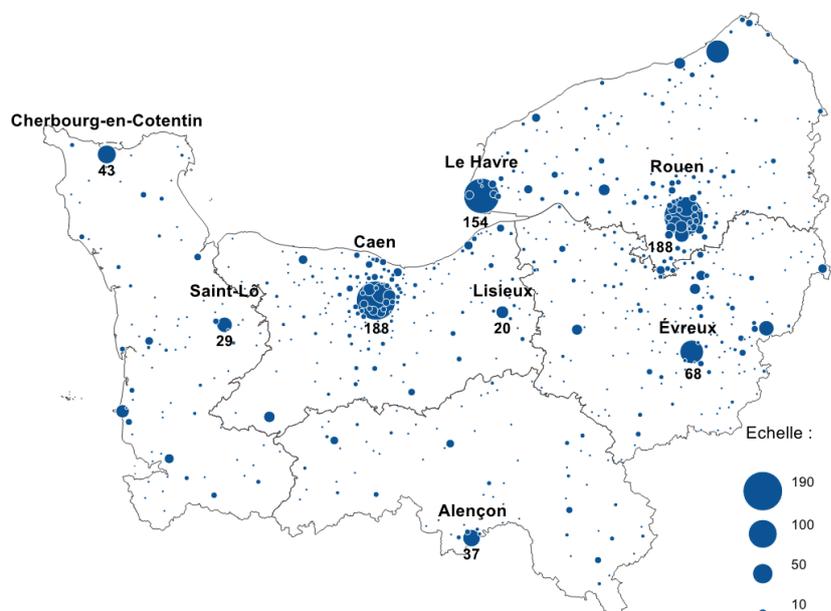


2) Localisation des organismes de formation en Normandie

En 2021, les organismes de formation sont concentrés dans les grandes villes et leur agglomération. Rouen et Caen dénombrent 188 organismes de formation chacune et 154 au Havre. Ensemble, les trois communes représentent plus d'1/5 des structures déclarées en Normandie.

Les trois grandes communes normandes ont vu leur nombre d'organismes de formation légèrement diminué par rapport à 2020.

Par contre la métropole de Rouen est la plus importante des trois avec 465 organismes de formation soit près de la moitié des structures de la Seine-Maritime (47,1 %) et près d'1/5 de celles déclarées en Normandie (18,4 %).

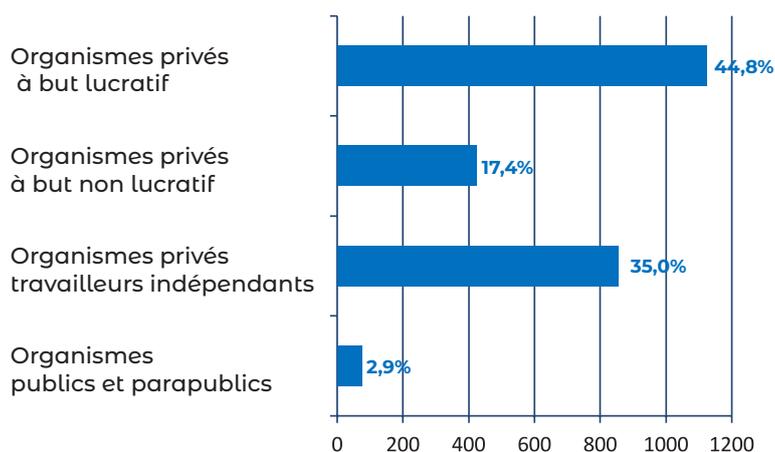


La métropole de Caen comptabilise 412 structures, soit près de 3 organismes sur 5 dans le Calvados (59,2 %) et 16,3 % des organismes de la région.

Enfin, la métropole du Havre comporte 219 structures soit 8,7 % de la région. Les trois métropoles réunies possèdent 43,5 % des organismes de formation normand.

3) Typologie des prestataires de formation

3.1) Les organismes de formation par typologie



Le nombre d'organismes de formation privés est de 2 449, soit 97,1 %. Les organismes privés à but lucratif (SARL, SA, EURL, ...) restent le type d'organismes le plus important avec 1 129 organismes de formation, soit 44,8 % de l'ensemble normand. Les travailleurs indépendants sont 882 et représentent 35,0 % des organismes de formation. En 2021, 66 organismes publics et 7 organismes parapublics sont comptabilisés, soit respectivement 2,6 % et seulement 0,3 %. Les organismes publics enregistrent une très légère baisse cette année. Le nombre d'organismes parapublics a fortement diminué du fait de la fusion d'un certain nombre de chambres des métiers en 2021.

Les organismes privés ont augmenté entre 2021 et l'année précédente 2020 de 160 organismes. Mais cette augmentation est surtout due au nombre de travailleurs indépendants en forte augmentation cette année avec 138 organismes enregistrés en plus.

	NOMBRE	POURCENTAGES (%)	EVOLUTION SUR 1 AN
Organismes privés	2 449	97,1	+160
<i>dont</i> à but lucratif	1 129	44,8	+8
<i>dont</i> à but non lucratif (assoc.)	438	17,4	+14
<i>dont</i> travailleurs indépendants	882	35,0	+138
Organismes publics	66	2,6	-2
Organismes parapublics	7	0,3	-4
Ensemble	2522	100,0	+154

3-2) Les organismes de formation par typologie et département

La Seine-Maritime possède le plus grand nombre d'organismes de formation quel que soit sa typologie mais les répartitions ne sont pas les mêmes selon les départements. Le département de l'Eure dénombre 211 organismes privés à but lucratif soit 49,6 % de l'ensemble de ce département, presque un organisme sur deux alors qu'ils représentent 44,8 % sur la région normande. Par contre, il y a seulement 11,8 % d'organismes à but non lucratif (50) alors que sur la région, ce type d'organismes représente 17,4 %. Les particularités du département de l'Eure sont en opposition avec le département de l'Orne. En effet, dans l'Orne, les organismes à but lucratif représentent

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE
Organismes privés	677	414	235	158	965	2449
<i>dont</i> à but lucratif	299	211	112	55	452	1129
<i>dont</i> à but non lucratif (assoc.)	124	50	43	40	181	438
<i>dont</i> travailleurs indépendants	254	153	80	63	332	882
Organismes publics et parapublics	19	11	13	7	23	73
Ensemble	696	425	248	165	988	2522

33,3 % de l'ensemble de ce département soit plus de 10 % en dessous de la région. Les organismes à but non lucratif représentent 24,2 %, et donc au-dessus de la répartition régionale qui est de 17,4 %. La Manche a la proportion d'organismes publics et parapublics la plus élevée parmi les cinq départements

avec une représentation de 5,2 % suivie par l'Orne, avec 4,2 %. A contrario, la Seine-Maritime, a une proportion moindre d'organismes publics et parapublics de 2,3 % soit 23 établissements sur 988, alors qu'il détient le plus grand nombre d'organismes de la région.

4) Ancienneté des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2021

4-1) Ancienneté par typologie des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2021

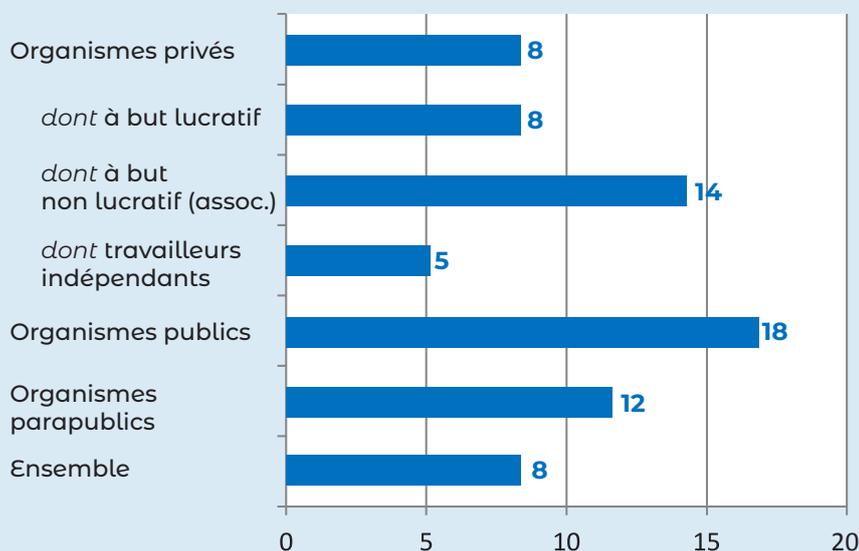
	MOINS DE 3 ANS	DE 3 ANS À MOINS DE 10 ANS	DE 10 ANS À MOINS DE 20 ANS	PLUS DE 20 ANS	ENSEMBLE
Organismes privés	36,4	34,3	16,5	12,9	100,0
dont à but lucratif	31,0	36,8	20,3	11,9	100,0
dont à but non lucratif (assoc.)	18,3	31,5	17,1	33,1	100,0
dont travailleurs indépendants	52,3	32,3	11,3	4,1	100,0
Organismes publics et parapublics	6,8	28,8	28,8	35,6	100,0
Ensemble	35,5	34,1	16,9	13,5	100,0

(Unité : %)

Les organismes de formations sont majoritairement récents avec 69,6 % qui ont moins de 10 ans. Les établissements de plus de 20 ans représentent moins d'un établissement sur sept en Normandie. L'ancienneté des organismes de formation dépend fortement du type d'organismes. Les travailleurs indépendants ont moins d'ancienneté par rapport à la moyenne. En effet, plus d'un travailleur indépendant sur deux a moins de trois ans (52,3 %), plus de quatre sur cinq a moins de 10 ans (84,6 %) et seulement moins d'un sur vingt à plus de 20 ans (4,1 %). Les organismes privés à but

lucratif sont jeunes, 67,8 % des organismes ont moins de 10 ans. Cette proportion est quelque peu en deçà de l'ensemble des organismes mais plus élevée que les organismes à but non lucratif qui sont seulement de 49,8 % de moins de 10 ans. Il est tout de même à noter qu'un organisme à but non lucratif sur trois a plus de 20 ans. Les organismes les plus anciens restent les organismes publics et parapublics. Effectivement, seulement 6,8 % des établissements ont moins de 3 ans soit un peu plus d'un établissement sur vingt et plus d'un tiers des organismes publics et parapublics a plus de 20 ans (35,6%).

4-2) Ancienneté moyenne par typologie des organismes ayant déclaré une activité au 31 décembre 2021



En 2021, les organismes de formation normands ont une ancienneté moyenne de 8 ans, un an de moins que l'an passé. Les organismes publics sont les plus anciens ayant une moyenne de 18 ans. Ils sont suivis par les organismes privés à but non lucratif avec une moyenne de 14 ans d'ancienneté et par les organismes parapublics avec 12 ans. Ces derniers avaient en moyenne 17 ans l'année dernière, ce qui représente une baisse importante. Les plus récents sont toujours les travailleurs indépendants, qui en moyenne, ont 5 ans d'ancienneté.

■ II. Le bilan financier des organismes de formation en 2021 en Normandie

La formation professionnelle constitue un véritable secteur économique générant plus de 743 millions d'euros (M€) en 2021 en Normandie, soit une augmentation de 52,5 % par rapport à 2020.

1) Produits réalisés au titre de la formation professionnelle continue (en euros) par statut juridique

Les organismes de formation déclarés en Normandie en 2021 ont un chiffre d'affaires (CA) de plus de 740 M€ dont 73,4 % concerne les organismes privés. Ce type d'organismes représente 97,1 % de l'ensemble normand (§I-3). En revanche, leur CA moyen (222 675 €) est nettement inférieur à celui des organismes publics et parapublics (respectivement 2,0 M€ et 9,6 M€). Parmi les organismes privés, les travailleurs indépendants ont un CA moyen de seulement 23 433 €, 25 fois moins que les organismes à but non lucratif. Leur CA moyen est de 601 010 € qui est tout de même 16 fois moins que le CA moyen des organismes parapublics. En 2021 le CA a augmenté dans tous les types de structures, représentant une hausse globale de 256 M€ en un an. Les organismes de formation à but lucratif ont l'augmentation la plus importante avec 118 M€ soit une hausse de 82,0 % en passant en 2020 de 144 M€ à 261 M€. Les organismes à but non lucratif ont une hausse importante de 77 M€, soit de 41,4 %. Les CA des organismes

	CHIFFRE D'AFFAIRES (€)	RÉPARTITION (%)	ÉVOLUTION SUR 1 AN (%)	CA MOYEN (€)
Organismes privés	545 331 803	73,4	+58,2	222 675
<i>dont</i> à but lucratif	261 421 052	35,2	+82,0	231 551
<i>dont</i> à but non lucratif (assoc.)	263 242 425	35,4	+41,4	601 010
<i>dont</i> travailleurs indépendants	20 668 326	2,8	+37,7	23 433
Organismes publics	130 477 968	17,6	+22,2	1 976 939
Organismes parapublics	67 366 404	9,1	+88,7	9 623 772
Ensemble	743 176 175	100,0	+52,5	294 677

à but non lucratif et à but lucratif représentent chacun environ 35 % de l'ensemble. Comparé à l'an dernier, le CA des organismes à but non lucratif représentait 38,2 % et celui des organismes à but lucratif représentait 29,5 %.

Un accroissement très important des CA de 52,5% est constaté alors que le nombre d'organismes n'a pas augmenté proportionnellement. Cette situation a des répercussions aussi sur le CA moyen et dévoile une augmentation de 43,2 % sur l'ensemble en passant de 205 781 € en 2020 à 294 677 € en 2021.

Dans les organismes parapublics, le CA moyen affiche une croissance exponentielle, il a triplé passant de 3,2 M€ à 9,6 M€. L'augmentation du CA moyen s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, certains organismes parapublics ont fusionné entre 2020 et 2021, diminuant leur nombre. Pour autant, en 2021, ces structures se sont énormément développées dans le domaine de l'apprentissage en passant de 21 M€ à près de 46M€, ce qui explique cette forte croissance du CA moyen.

2) Nombres d'organismes répartis par tranche de produits

La majorité des organismes réalise un CA inférieur au CA moyen de la région (294 677 €). En effet, 89,3 % des organismes ont un CA inférieur à cette moyenne. Ces données démontrent que 75,9 % des organismes ont un CA inférieur à 75 000 €. Parmi les 218 organismes ayant un CA supérieur à 450 000€, 116 ont un CA supérieur 1M€, soit plus de la moitié contre 96 en 2020, contribuant à élever la moyenne normande. Sur ces 116 organismes, 30 ont un CA supérieur à 5 M€ (19 en 2020) dont 15 ont un CA supérieur à 10M€.

Le nombre d'organismes ayant un CA inférieur à 15 000 € a diminué en 2021 de 7,7 % alors que les autres tranches ont augmenté. La tranche des 450 000 € et plus a augmenté de 27,5 % soit 47 structures en plus comparé à l'année dernière. La tranche des 15 000 € à 75 000 € présente la hausse la plus importante en nombre d'organismes puisqu'en 2021, il y a 140 structures supplémentaires dans cette tranche.

TRANCHES DE PRODUITS	NOMBRE D'ORGANISMES	REPARTITION (%)	EVOLUTION SUR 1 AN (%)
Moins de 15 000 €	1 041	41,3%	-7,7%
15 000 € à 75 000 €	873	34,6%	+19,1%
75 000€ à 150 000 €	209	8,3%	+20,1%
150 000 € à 450 00 €	181	7,2%	+11,7%
450 000 € et plus	218	8,6%	+27,5%

- 116 organismes ont un CA supérieur à 1M€
- 30 organismes ont un CA supérieur à 5 M€
- 15 organismes ont un CA supérieur à 10 M€

3) Produits réalisés au titre de la formation professionnelle continue par département

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE (€)
Organismes privés	24,2	11,7	3,8	13,8	46,6	545 331 803
dont à but lucratif	23,5	14,1	4,6	18,8	39,0	261 421 052
dont à but non lucratif (assoc.)	24,2	9,1	2,4	9,3	55,0	263 242 425
dont travailleurs indépendants	32,3	13,4	11,3	7,6	35,4	20 668 326
Organismes publics	23,4	9,1	12,5	4,7	50,3	130 477 968
Organismes parapublics	48,4	8,9	22,4	0,0	20,4	67 366 404
Ensemble	26,2	11,0	7,0	1,9	44,9	743 176 175
Chiffre d'affaires départemental (€)	194 839 635	81 486 634	52 069 349	81 301 088	333 479 469	743 176 175

La Seine-Maritime cumule 44,9 % des produits de la région (plus de 333 M€). Ce département réalise plus de la moitié des produits des organismes à but non lucratif soit 144 M€ (55,0 %). La Manche ne représente que 7,0 % de l'ensemble des CA normands (52,1 M€). Ce département réalise tout de même 22,4 % (16,4 M€) des produits des organismes parapublics, une part semblable au département de la Seine-Maritime. Le Calvados représente près de la moitié du CA des organismes parapublics avec 30,4 M€ (48,4 %). En revanche, l'Orne détient le CA moyen le plus élevé entre les 5 départements avec plus de 492 000 €. En comparaison avec le CA moyen de la région (294 677 €), celui-ci est supérieur de 67,2 %.

Les CA de tous les départements ont augmenté en 2021. Les hausses les plus significatives concernent le Calvados avec un accroissement de 69,7 % représentant plus de 80 M€ supplémentaires. La Seine-Maritime a une augmentation de 62,0 % représentant plus de 127 M€ en plus sur un an.

4) Produits (fonds) réalisés au titre de la formation professionnelle continue et leurs origines

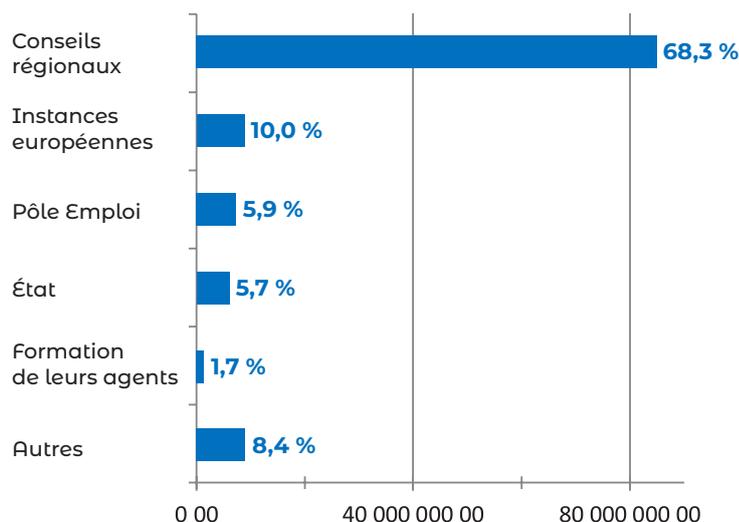
	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉPARTITION (%)	ÉVOLUTION SUR 1 AN (%)
Produits provenant des entreprises pour la formation de leurs salariés	106 329 073	14,3	+26,6
Produits provenant des opérateurs de compétences (OPCO)	383 738 518	51,6	n.d
Produits provenant des pouvoirs publics	136 977 683	18,4	+12,6
Produits provenant des particuliers	22 829 428	3,1	+14,2
Produits provenant de contrats conclus avec d'autres OF (y compris CFA)	44 214 979	5,9	+26,6
Autres produits	49 086 494	6,6	+124,1
Ensemble	743 176 175	100,0	+52,5

* les termes utilisés concernant la provenance des produits sont expliqués en définitions (p4)
n.d. : non disponible

Les produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle représentent plus de la moitié des fonds normands avec 384 M€. Les produits en provenance des pouvoirs publics en 2021 sont de 137 M€ soit une augmentation de 12,6 % par rapport à 2020 où ces produits représentaient 122 M€. Les produits des entreprises pour leurs salariés sont de 106 M€ soit 22M€ de plus que l'année précédente. Les « autres produits » ont plus que doublé en un an en passant de 22 M€ en 2020 à 49M€ en 2021.

5) Produits (fonds) en provenance des pouvoirs publics : 136 977 683 €

Selon les données extraites des bilans pédagogiques et financiers, sur les 137 M€ en provenance des pouvoirs publics, 94 M€ proviennent des conseils régionaux soit 68,3 %. Les fonds des conseils régionaux ont augmenté d'environ 5M€ sur un an mais ont une moindre proportion vis-à-vis de l'an dernier (données 2020) où ils représentaient 73,6% des fonds des pouvoirs publics. Les produits en provenance des instances européennes ont fortement diminué, ils sont passés d'environ 9 M€ en 2020 à seulement 2 M€ en 2021 soit seulement 1,7 % des fonds publics (7,2 % en 2020). Les fonds de Pôle emploi en 2021 représentent 8 M€ (5,9 %). Depuis 2017, des diminutions récurrentes étaient constatées sur ces fonds. En 2021, une légère hausse est observée passant de 7 M€ en 2020 à 8 M€ en 2021. Pour

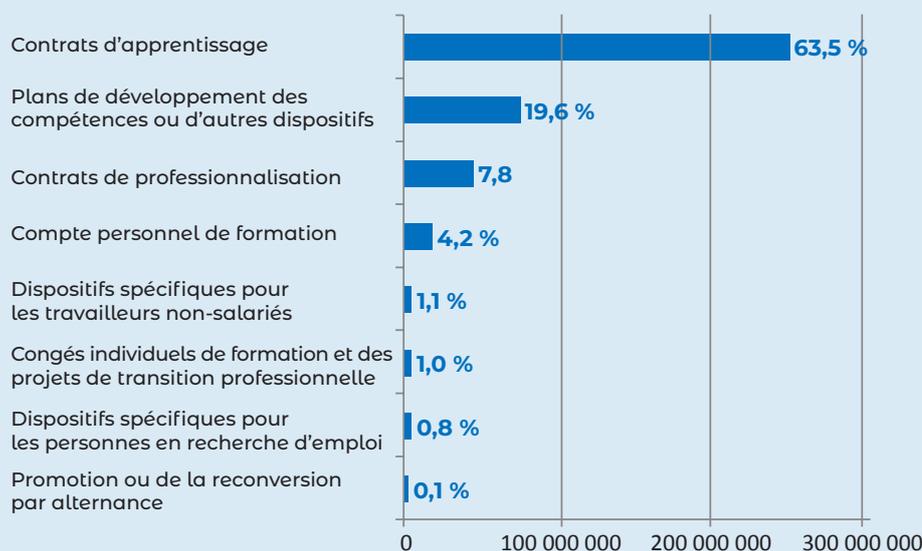


→ 90,0 % des fonds publics financent les formations des demandeurs d'emploi, une baisse par rapport à 2020 où ils représentaient 99,1 % mais un retour à la normale de 2019 qui était de 89,9 %.

autant la proportion vis-à-vis des fonds des pouvoirs publics est à l'identique soit 5,9% vis-à-vis de l'an dernier. Les fonds publics pour la formation des agents ont fortement

augmenté cette année passant de 1 M€ à 14 M€ et représentent cette année 10,0 % des fonds publics. Ils retrouvent leur proportion de 2019 avant la crise sanitaire.

6) Produits (fonds) en provenance des opérateurs gestionnaires des fonds de la formation professionnelle : 383 738 518 €



Les actions de formation pour les contrats d'apprentissage sont financées par les opérateurs de compétences (OPCO). Elles représentent plus de la moitié (65,3 %) de ces fonds pour une valeur de 250,7 M€. En 2020, elles représentaient 101,6 M€ des financements des OPCO. Les dépenses pour les actions de formation des contrats

d'apprentissage ont donc plus que doublées en un an.

Les fonds pour les compte personnel de formation ont doublé entre 2020 et 2021 passant de 15 M€ à 30 M€.

Les financements relatifs aux formations prévues dans le cadre des plans de développement des compétences ou d'autres

Nota : Le compte personnel de formation (CPF) finance certaines formations de stagiaires, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi. Il n'est donc pas possible de déterminer le statut des stagiaires qui en bénéficient.

→ Tenant compte de ce qui précède et en excluant cette donnée, 97,7 % des fonds des organismes gestionnaires financent les formations des salariés (346 M€ sur 354 M€).

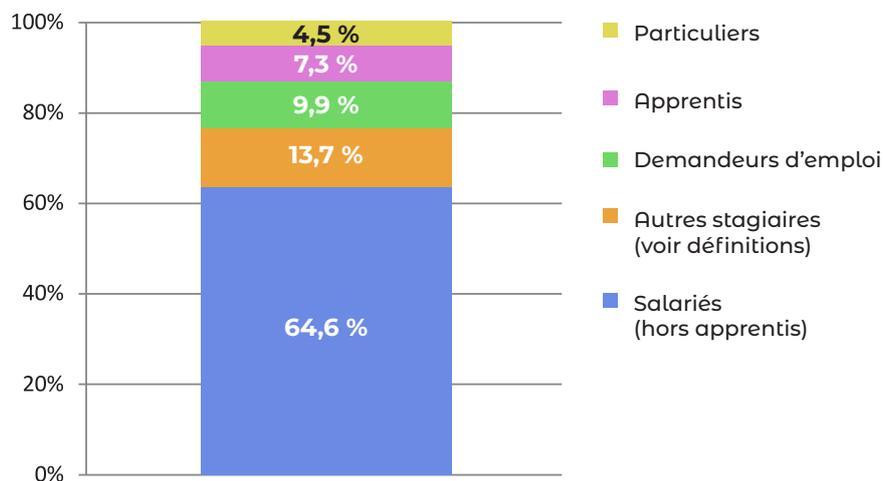
dispositifs représentent 75,2 M€ (19,6 %), et sont en augmentation par rapport à 2020 où ces financements étaient de 46,7 M€.

Les financements pour les promotions ou les reconversions en alternance ne sont plus que 477 000 € en 2021 alors que l'année précédente, ils étaient de 2,3 M€.

III. Le bilan pédagogique des organismes de formation

Ces prestataires ont dispensé des formations pour 771 850 stagiaires dont 76 074 demandeurs d'emploi (9,9 %) pour un nombre de 50 541 575 heures stagiaires.

1) Les stagiaires de la formation professionnelle continue



	SALARIÉS	APPRENTIS	DEMANDEURS D'EMPLOI	PARTICULIERS	AUTRES STAGIAIRES	ENSEMBLE
Organismes privés	465 145	33 778	61 457	30 490	81 683	672 553
<i>dont</i> à but lucratif	364 972	6 760	11 147	16 190	38 372	437 441
<i>dont</i> à but non lucratif (assoc.)	69 316	26 035	48 676	9 979	29 199	183 205
<i>dont</i> travailleurs indépendants	30 857	983	1 634	4 321	14 112	51 907
Organismes publics	25 087	12 737	11 868	4 006	14 799	68 497
Organismes parapublics	8 322	10 104	2 749	509	9 116	30 800
Ensemble	498 554	56 619	76 074	35 005	105 598	771 850

Les salariés sont les stagiaires les plus nombreux représentant 64,6 % de l'ensemble des stagiaires (498 554). En revanche, les particuliers sont les moins nombreux et représentent 4,5 % des stagiaires (35 005). Selon le type d'organismes, la proportion des salariés n'est pas du tout la même. Dans les organismes à but lucratif, ils sont 364 972 stagiaires salariés, mettant en évidence que 4 stagiaires sur 5 sont des salariés (83,4 %). Dans les organismes parapublics, les salariés ne représentent que 27,0 % des stagiaires avec 8 322 salariés. Ils sont en minorité vis-à-vis des autres stagiaires et notamment des apprentis qui représentent environ un tiers des stagiaires dans les organismes parapublics. Les

particuliers sont surtout présents dans les organismes à but lucratif pour près de la moitié d'entre eux, mais représentent en fait que 3,7 % (16 190 particuliers). A contrario, chez les travailleurs indépendants, les particuliers représentent 8,3 % mais avec seulement 4 321. L'évolution du nombre de stagiaires entre 2020 et 2021 varient beaucoup. Le nombre de demandeurs d'emploi a légèrement diminué de 154 stagiaires sur l'ensemble. En revanche, selon les diverses typologies d'organismes, une augmentation plus marquante est constatée dans les organismes à but non lucratif de 2 302 demandeurs d'emploi alors que dans les autres typologies, ils ont diminué. Par exemple, les

travailleurs indépendants accusent une baisse de 1 234 stagiaires demandeurs d'emploi. Les stagiaires « particuliers » augmentent globalement mise à part dans les organismes parapublics où ils subissent une baisse de 2 949 stagiaires. Les autres types de stagiaires augmentent dans ces organismes (sauf les demandeurs d'emploi avec une légère baisse de 314). Les salariés ont l'augmentation la plus élevée avec 118 811 stagiaires en plus en 2021. Ils présentent la plus forte diminution dans les organismes à but non lucratif avec 57 776 stagiaires « salariés » en moins. Pendant cette même année, les organismes à but lucratif ont augmenté de 162 846 « salariés ».

2) Nombre de stagiaires accueillis et évolution

	NOMBRE DE STAGIAIRES	REPARTITION (%)	EVOLUTION SUR 1 AN (%)
Organismes privés	672 553	87,1	+30,9
<i>dont</i> à but lucratif	437 441	56,7	+69,0
<i>dont</i> à but non lucratif (assoc.)	183 205	23,7	-14,6
<i>dont</i> travailleurs indépendants	51 907	6,7	+28,9
Organismes publics	68 497	8,9	+18,3
Organismes parapublics	30 800	4,0	+24,2
Ensemble	771 850	100,0	+29,4

Les organismes privés représentent 97,1 % de l'ensemble des organismes de formation (§I-3) et accueillent 87,1 % des stagiaires. Ils accueillent en moyenne 275 stagiaires par organisme, bien moins de stagiaires que les organismes publics et parapublics qui accueillent en moyenne respectivement 1 038 et 4 400 stagiaires. Les travailleurs indépendants n'accueillent que 59 stagiaires en moyenne à l'année par structure. En comparaison à l'an passé, le nombre de

stagiaires a augmenté en 2021 de 29,4 % (+ 175 404 stagiaires). Dans cette même année, les organismes à but lucratif ont augmenté leur nombre de stagiaires de 69,0 % (+ 178 559) alors que les organismes à but non lucratif ont diminué de 14,6 % (- 31 380). Le nombre de stagiaires a augmenté de 11 650 chez les travailleurs indépendants, de 10 583 dans les organismes publics et de 5 992 dans les organismes parapublics.

3) Nombre d'heures stagiaires

	SALARIES	APPRENTIS	DEMANDEURS D'EMPLOI	PARTICULIERS	AUTRES STAGIAIRES	ENSEMBLE	REPARTITION ENSEMBLE (%)	EVOLUTION SUR 1 AN (%)
Organismes privés	11 641 017	10 604 106	6 753 515	1 516 449	1 762 387	32 277 474	63,9	+54,5
<i>dont à but lucratif</i>	8 193 976	2 244 422	1 265 764	687 800	784 332	13 176 294	26,1	+73,8
<i>dont à but non lucratif (assoc.)</i>	1 876 762	8 343 062	5 446 411	471 591	830 924	16 968 750	33,6	+36,4
<i>dont travailleurs indépendants</i>	1 570 279	16 622	41 340	357 058	147 131	2 132 430	4,2	+145,6
Organismes publics	2 221 982	5 529 669	3 758 352	477 201	2 528 631	14 515 835	28,7	+29,1
Organismes parapublics	252 389	3 000 005	316 378	15 772	163 722	3 748 266	7,4	+45,8
Ensemble	14 115 388	19 133 780	10 828 245	2 009 422	4 454 740	50 541 575	100,0	+45,6

Le nombre d'heures stagiaires dans les organismes privés est le plus élevé et représente 63,9 % de l'ensemble des heures dans la région en 2021. En revanche, bien que le nombre de structures privées soit le plus élevé puisqu'elles représentent 97,1 % de l'ensemble des organismes de formation (§I-3), le ament de 13 000 heures par an. Ce nombre est très faible comparé au nombre d'heures moyen par établissement dans les organismes publics et parapublics qui ont respectivement en moyenne 220 000 et 535 000 heures par structure.

Une disparité se retrouve aussi dans les trois différents types d'organismes au sein même des organismes privés. Les organismes à but non lucratif dispensent en moyenne 39 000 heures alors que les travailleurs indépendants dispensent seulement en moyenne 2 000 heures par an.

Le nombre d'heures stagiaires augmente en 2021 pour tous les types d'organismes contrairement en 2020. Les travailleurs indépendants ont plus que doublé leurs heures stagiaires. Elles représentaient, en 2020, 2,5 % des heures de l'ensemble des organismes

et maintenant en 2021, elles représentent 4,2 %. Une augmentation importante est aussi constatée chez les organismes privés à but lucratif. En effet, ils ont effectué plus de 5,6M heures en plus sur l'année, qui est l'augmentation la plus significative en terme de nombre d'heures stagiaires. La hausse la moins importante concerne les organismes parapublics et représente tout de même 1,1M d'heures en plus en 2021.

Les apprentis sont les plus gros « consommateurs » d'heures stagiaires. Dans les organismes parapublics, les heures des apprentis représentent 80,0 % du total. Chez les travailleurs indépendants, les plus nombreuses sont les heures dispensées auprès des salariés. En effet, elles représentent 73,6 % des heures réalisées. Par contre, les organismes à but lucratif assurent le plus grand nombre d'heures stagiaires à destination des « salariés », représentant 62,2 % des heures comparés aux autres types de stagiaires. Une heure sur deux des demandeurs d'emplois sont dispensées par les organismes privés à but non lucratif.

4) Répartition d'heures stagiaires par typologie des stagiaires

	NOMBRE D'HEURES	RÉPARTITION (%)	ÉVOLUTION SUR 1 AN (%)
Salariés	14 115 388	27,9%	+28,3%
Apprentis	19 133 780	37,9%	+134,1%
Demandeurs d'emploi	10 828 245	21,4%	+7,3%
Particuliers	2 009 422	4,0%	+3,1%
Autres stagiaires	4 454 740	8,8%	+27,7%
Ensemble	50 541 575	100,0%	+45,6%

Le nombre d'heures stagiaires des apprentis est le plus important avec plus de 19 M d'heures, représentant plus d'un tiers des heures dispensés en 2021. L'année dernière, le nombre d'heures stagiaires des salariés et des demandeurs d'emploi étaient au-dessus de celui des apprentis. Le cumul des deux représentait 60,8% alors qu'en 2021, il est en dessous des 50%. Le nombre d'heures

a augmenté pour tous types de stagiaires. Chez les apprentis, le nombre d'heure a plus que doublé passant de 8,1M d'heures à 19,1 M d'heures. Les demandeurs d'emploi et les autres stagiaires ont retrouvé leurs nombres d'heures de 2019, avant la crise sanitaire de 2020. Mais les salariés et les particuliers sont encore un peu en dessous de leurs nombre de 2019.

5) Durée moyenne des formations (en heures)

	SALARIÉS	APPRENTIS	DEMANDEURS D'EMPLOI	PARTICULIERS	AUTRES STAGIAIRES	ENSEMBLE
Organismes privés	25,0	313,9	109,9	49,7	21,6	48,0
<i>dont</i> à but lucratif	22,5	332,0	113,6	42,5	20,4	30,1
<i>dont</i> à but non lucratif (assoc.)	27,1	320,5	111,9	47,3	28,5	92,6
<i>dont</i> travailleurs indépendants	50,9	16,9	25,3	82,6	10,4	41,1
Organismes publics	88,6	434,1	316,7	119,1	170,9	211,9
Organismes parapublics	30,3	296,9	115,1	31,0	18,0	121,7
Ensemble	28,3	337,9	142,3	57,4	42,0	65,5

En 2021, la durée moyenne d'une formation est de 65,5 heures, une hausse par rapport à 2020 où la moyenne était de 58,2 heures. Cette durée moyenne n'est pas représentative des différents types de stagiaires et types d'organismes.

Les apprentis ont les formations les plus longues avec 337,9 heures en moyenne (suivis de loin par les demandeurs d'emploi avec 142,3 heures). Néanmoins, des différences sont constatées selon la typologie des organismes. Dans les organismes publics, la durée des formations des apprentis est la plus longue et en moyenne de 434,1 heures. A contrario, cette durée moyenne est de seulement 16,9 heures lorsque les actions à destination des apprentis sont dispensées par les travailleurs indépendants.

Cette différence est régulièrement constatée entre les organismes publics et les travailleurs indépendants, quel que soit le type de stagiaires.

En effet, les organismes publics ont en moyenne des formations d'une durée de 211,9 heures en 2021. Sur cette même année, les travailleurs indépendants dispensent des formations d'une durée moyenne de 41,1 heures soit 5 fois moins que dans les organismes publics.

Sur le total des stagiaires par typologie, les formations destinées aux salariés sont en moyenne les plus courtes, elles durent 28,3 heures.

En revanche, sur l'ensemble des stagiaires des divers types d'organismes, la durée moyenne la plus courte est dispensée par les organismes à but lucratif et dure 30,1 heures.

Quant à la formation la plus courte tenant compte des divers types d'organismes et des divers stagiaires, elle est dispensée par les travailleurs indépendants pour les « autres stagiaires » et dure 10,4 heures.

6) Nombre de stagiaires et d'heures stagiaires par spécialité de formation (triées en nombre décroissant d'heures stagiaires)

	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D'HEURES STAGIAIRES
331-Santé	68 964	5 586 897
312-Commerce, vente	18 655	3 615 048
344-Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	119 842	2 821 896
415-Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	38 859	2 319 405
310-Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	8 720	2 190 571
311-Transport, manutention, magasinage	58 126	2 171 901
333-Enseignement, formation	38 125	2 035 945
200-Technologies industrielles fondamentales	8 939	2 026 968
100-Formations générales	28 798	1 983 045
221-Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	13 904	1 922 683
125-Linguistique	34 783	1 282 718
326-Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	25 350	1 222 051
336-Coiffure, esthétique et autre spécialités des services aux personnes	7 640	1 159 378
332-Travail social	23 133	935 997
412-Développement des capacités mentales et apprentissages de base	5 480	925 335
314-Comptabilité, gestion	11 394	895 298
212-Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, ...	5 138	748 960
210-Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	9 214	739 070
330-Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	18 055	710 256
320-Spécialités plurivalentes de la communication	3 978	616 291

Ces 20 spécialités de formation, les plus suivies en 2021, représentent 71 % du nombre total d'heures de formation et aussi 71 % des stagiaires. Ces proportions ont diminué en 2021 par rapport à 2020, le top 20 représentait 78 % des heures totales et 81 % des stagiaires. Néanmoins le nombre d'heures et de stagiaires a augmenté sur de nombreuses spécialités.

Les quatre premières spécialités de formation sont les mêmes que l'année précédente. La « Santé » est toujours la spécialité comportant le plus grand nombre d'heures stagiaires, avec 5,6 M d'heures, représentant 11 % de l'ensemble. Elle a augmenté par rapport à 2020 retrouvant un ordre de grandeur proche de 2019.

La « Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance » est encore la spécialité comportant le plus grand nombre de stagiaires, comptabilisant 16 % de l'ensemble des stagiaires. Grâce au nombre important de stagiaires (119 842 stagiaires) et un nombre d'heures

moins élevé (troisième position : 2,8 M heures), la durée des formations de cette spécialité est la plus courte de ce top 20 et est en moyenne de 23,6 heures.

Les deux spécialités « Secrétariat, bureautique » et « Développement des capacités comportementales et relationnelles » n'apparaissent plus dans le top 20 et ont été remplacées par « Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes » qui est directement passée en 13^e position (21^e en 2020) et « Spécialité plurivalentes de la communication » qui est la 20^e, présentant une hausse importante vis-à-vis de l'an passé, où elle était à la 37^e place.

Les autres spécialités sont les mêmes qu'en 2020 dans le top 20 et ont peu varié, excepté la spécialité « Travail social » qui a perdu 6 places passant de la 8^e à la 14^e et la spécialité « Enseignement, formation » qui elle, a gagné 8 places passant de la 15^e à la 7^e place.



**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Normandie**

Siège : 14 avenue Aristide Briand – 76108 Rouen Cedex 1

Tél : 02 32 76 16 20



Directrice de la publication : Michèle LAILLER-BEAULIEU

étude réalisée par :

Anne GUILBAUD (Service Régional de Contrôle)

et Laura LACAILLE (Service observation, études, statistiques et évaluation)

Mise en page : Imprimerie Nii - 14460 Colombelles - 2312-0007

Publié en décembre 2023